



FAFCEA

Comment ça marche ?

AVANT la formation

- Qu'est ce que c'est ?

Il s'agit d'un **remboursement d'une partie** de votre formation.

Vous avez **droit à 100h** de formation par an à hauteur de **35€ par heure**
soit, **245€ par jour + 200€ de frais de déplacement**

- Comment y avoir droit ?

- Être déclaré à son compte et déclarer du CA

- Si le montant affiché sur votre **attestation URSSAF** contribution formation est **positif**

-Créer son espace FAFCEA

- "Je demande un financement"

- Remplir le formulaire et inclure le programme de formation

APRES la formation

- Comment se faire rembourser ?

- Joindre au dossier la facture et la feuille de présence au dossier

- Le remboursement à lieu dans le mois

 Montpellier



